

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

Séance du 29 juillet 2020

Le 29 juillet 2020 à 18h00, le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Sophie ARTARIA-AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Christine CAPDEVILLE ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Jean-Marie LEONARDIS ; Rémi MARCENGO ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Serge PEROTTINO ; Alain ROUSSET

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

Magali GIOVANNANGELI représentée par Christine CAPDEVILLE
Patrick PIN représenté par Yves MESNARD
Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO

CT4/290720/16

Sur le rapport de Serge PEROTTINO

Budget Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile – Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement – Travaux divers forêt

La stratégie de prévention des incendies repose sur les objectifs majeurs suivants :

- Eviter les départs de feux,
- Faciliter l'intervention des secours sur feu (naissant ou déclaré),
- Limiter la propagation des incendies,
- Gérer les risques subis.

Aujourd'hui le solde de l'OP correspondant à l'opération travaux divers forêt ne permet pas d'engager la globalité des travaux prévus en 2020.

L'opération d'investissement 2017404600, travaux divers forêt, d'un montant de 368 000 euros TTC inscrite au budget EST enregistrée dans l'autorisation de programme AP 174232BP du programme 23 de la Métropole doit être révisée pour un montant de 132 000 euros TTC selon le budget EST.

Cette révision porte le montant de l'opération 2017404600 de 368 000 euros TTC à un montant révisé de 500 000 euros TTC.

Au vu de qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200729-CT4-290720-16-
DE
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 035-2693/17/CM de création affectation de l'opération du Conseil de Métropole du 19 octobre 2017 ;
- La saisine de la Présidente de la Métropole en date du 13 juillet 2020.

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision et à l'affectation de cette opération d'investissement ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

De donner un avis favorable à la révision et l'affectation de l'opération d'investissement 2017404600 Travaux Divers Forêts d'un montant 132 000 euros portant le montant total de l'opération à 500 000 euros TTC selon le budget EST rattaché au programme 23 Agriculture Forêts Paysage Code AP 174232BP.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en dépenses d'investissement selon l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement suivant :

Mandaté antérieur : 295 355,30 euros TTC.
CP 2020 : 110 000 euros TTC.
CP sur exercices suivants : 94 644,70 euros TTC.

AVIS FAVORABLE

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200729-CT4-290720-16-
DE
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020